



**AVIS DE SELECTION D'UN EXPERT EN STRATEGIE D'ENTREPRISE  
ET DE DEUX ASSISTANTS DE RECHERCHE  
DU PROJET « CO-ART »  
« CO.ART. LES BOUTIQUES DE L'ARTISANS DU FUTUR.  
CONSTRUISONS ARTISANS DIGITAL »**

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet CO.ART IS\_2.1\_035 a été approuvé pour un montant total de huit cent soixante mille cinq Euros (860.005,46<sup>1</sup>€) pour une période de 36 mois à partir du mois d'Août 2020.

Le budget total des coûts directs éligibles de l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement A.P.E.L, - Partenaire 1 du projet est de cent soixante six mille quatre vingt quatorze euros (166.094,00) €

Les **EXPERTS EN STRATEGIE D'ENTREPRISE** et **LES ASSISTANTS DE RECHERCHE** désirant participer au présent avis sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'A.P.E. L dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

**Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement – « A.P.E.L »**

**46, Rue Abderrahmane Ibn Aouf UV4-2091 Menzah VI - Ariana (Tunisie)**

**« A NE PAS OUVRIR »**

**Sélection d'un expert en stratégie d'entreprise et de deux Assistants de recherche**

**CO.ART IS\_2.1\_035**

**(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)**

<sup>1</sup>Correspondant à 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'A.P.E.L. contre décharge et ce, au plus tard le 23 Mars 2022 à 12H.00, soit le dernier délai de réception des offres. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Les honoraires de l'Expert ne doivent en aucun cas dépasser le seuil des coûts directs éligibles inscrits au budget du partenaire (A.P.E.L) soit un total éligible de quatre mille cinq cent Euros (4.500,00 €) pour l'Expert en Stratégie d'Entreprise et six milles Euros (6.000,00 €) pour les deux assistants de recherche.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec le Partenaire 1 du projet : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement- A.P.E.L

Documents joints :

Termes de référence pour la sélection d'un Expert en Stratégie d'entreprise et de deux Assistants de recherche

Pour l'Association A.P.E.L

Med Kamel HAJ SASSI

Président



Responsable du Projet

Med Salah MANSOURI

Directeur Exécutif

